GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE :14/01/94
N0 DE DEPOT : 707
R.C.S. LYON :389 607 912
N0 DE GESTION:92 D 01238

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

------Nom et adresse de la Société --------
ABM (SOCIETE CIVILE IMMOB

32 FERRANDIERE (RUE)
69002 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

TRANSFERT SIEGE (hors ressort)
Délibération - Décision
5 PLACE DU PANTHEON 75005 PARIS

14 JAN. 1994

Société Civile Immobilière
" A. B. M."
Société civile au capital de 20 000.- Francs

Siège social : 32, rue Ferrandière
69002 L Y O N
R.C. LYON D 389 607 912

PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 1 er DECEMBRE 1993

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE, et le PREMIER DECEMBRE, à QUATORZE heures,

Les Associés de la Société " A. B. M. ", Société Civile Immobilière au capital de 20 000.- Francs, dont le Siège social est à LYON 2 ème, rue Ferrandière, n° 32, se sont réunis, en Assemblée générale extraordinaire audit Siège, sur convocation de la Gérance.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Alain MIALET, Associé, représentant	180 parts
- Monsieur Michel MIALET, Associé, Gérant, représentant	10 parts
- Madame Barbara MIALET, Associée, représentant	10 parts
SOIT AU TOTAL	200 parts

La totalité du capital étant représentée, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et habilitée à prendre toutes décisions extraordinaires.

ORDRE DU JOUR :

- Augmentation de capital;
- Transfert de Siège social;
- Transformation en Société à Responsabilité limitée;
- Changemùent de dénomination;
- Modification de l'objet social;
- Démission du Gérant;
- Nomination d'un nouveau Gérant;
- Approbation des nouveaux statuts.

Le Gérant expose les motifs nécessitant les modifications à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

P.P.

PREMIERE RESOLUTION - Augmentation de capital.-

Le capital est augmenté de TRENTE MILLE (30 000.-) Francs et ainsi porté de VINGT MILLE (20 000.-) Francs à CINQUANTE MILLE (50 000.-) Francs, par apport de créances liquides et exigibles détenues par les Associés :

- M. Michel MIALET apporte une somme de ONZE MILLE CINQ CENTS Francs	11 500.- F.
- Mme Barbara MIALET apporte une somme de ONZE MILLE CINQ CENTS Francs	11 500.- F.
- M. Alain MIALET apporte une somme de SEPT MILLE Francs	7 000.- F.
TOTAL des APPORTS	30 000.- F.

Il est créé TROIS CENTS (300) parts nouvelles de CENT (100.-) Francs chacune, attribuées aux Associés au prorata de leurs apports, soit :

- à Monsieur Michel MIALET	115 parts
- à Madame Barbara MIALET	115 parts
- à Monsieur Alain MIALET	70 parts

Le capital sera désormais réparti de la façon suivante :

- Monsieur Alain MIALET	250 parts
- Monsieur Michel MIALET	125 parts
- Madame Barbara MIALET	125 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - Transfert du Siège social.-

Le Siège social est transféré :

à PARIS 5 ème - Place du Panthéon, n° 5.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - Transformation en Société à Responsabilité limitée.-

La Société est transformée en Société à Responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Ari.

QUATRIEME RESOLUTION - Changement de dénomination sociale.-

La dénomination sociale est modifiée; la Société s'appellera désormais :

S.A.R.L. "A. B. M."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - Modification de l'objet social.-

L'objet social devient :

- l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location vide ou meublée, de tous immeubles et, plus généralement, toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à l'objet social;

- la Société ne pourra administrer que des immeubles lui appartenant ou appartenant à ses Associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - Démission du Gérant -
Nomination d'un nouveau Gérant.-

Monsieur Michel MIALET donne sa démission de ses fonctions de Gérant de la S.C.I. "A. B. M."

La collectivité des Associés nomme en qualité de Gérant de la Société :

- Madame Barbara MIELCZAREK, épouse MIALET,
 née le 14 Janvier 1936 à KRZESCOWICE (Pologne),
 de nationalité française,
 demeurant à PARIS 5 ème, Place du Panthéon, n° 5.

Madame Barbara MIALET déclare accepter les fonctions de Gérante qui viennent de lui être confiées. Elle affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

La Gérante exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 16 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION - Approbation des nouveaux statuts.-

Comme conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés ont adopté les nouveaux statuts de la Société à Responsabilité limitée, dont le texte est annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION - Report de la date de clôture du premier exercice social.-

L'Assemblée, constatant que la Société n'a eu aucune activité en 1993, décide de reporter au 31 DECEMBRE 1994 la clôture du premier exercice social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION.-

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, afin d'effectuer toutes formalités prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à QUINZE heures, et le procès-verbal signé, après lecture.

Lu et approuvé
Bon pour acceptation
de fonction

POUR COPIE CONFORME
Le Gérant